

## ENTRÉE EN VIGUEUR

**AVIS PUBLIC** est donné de ce qui suit :

- 1.** Lors de la séance ordinaire du 11 novembre 2024, le conseil municipal de la Ville de Carleton-sur-Mer a adopté le règlement n° 2024-492 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.
- 2.** Ce règlement vise à permettre, à certaines conditions, qu'un projet soit réalisé malgré le fait qu'il déroge à l'un ou l'autre des règlements d'urbanisme de la Ville.
- 3.** Ce règlement entre en vigueur à la date de délivrance du certificat de conformité. Il est réputé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement de la MRC d'Avignon et aux dispositions du document complémentaire.
- 4.** Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau du soussigné, à l'hôtel de ville, au 629, boulevard Perron à Carleton-sur-Mer, du lundi au vendredi durant les heures habituelles de bureau, soit du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h.

**FAIT À CARLETON-SUR-MER, CE 4<sup>ème</sup> JOUR DE DÉCEMBRE 2024**



Antoine Audet  
Directeur général et greffier  
(Publication sur le site internet de la Ville le 4 décembre 2024)